



Utilisation frauduleuse d'un numéro de téléphone

Par **HBS_old**, le **02/08/2007** à **16:21**

bonjour je souhaiterai savoir si il est pénalement punissable le fait de sur site de rencontre internet de mettre le numéro de téléphone de quel q'un sans sont consentement c'es ce qu'il m'arrive
merci

Par **Jurigaby**, le **02/08/2007** à **16:36**

Bonjour.

A mon sens, cela pourrait tomber sous le coups de la violation de la vie privée ce qui est civilement condamnable.

Maintenant, sur un plan pénal, je ne crois pas qu'une qualification puisse correspondre.

Par **adama**, le **03/10/2007** à **13:29**

il ya egalement l'atteinte au droit de propriété en plus de la violation de la vie privée au su du public ; si vous avez des reponses il sera surement au courant ce n'est pas une peine penale que vous encourez mais vous serez gene devant lui pourquoi ne pas en parler avec lui pour qu'il vous prete ou vs autorise d'user du numero. Ca pourrai se regler.....